



Louvain-la-Neuve, le 08 mai 2020, 18 heures

**Erratum de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 d'IBA SA – 10/06/2020 –
10h00 (ci-après, l'« AGO »)**

Cher Actionnaire,

Le présent communiqué vise à corriger l'erreur de plume qui s'est glissée dans la convocation, publiée ce vendredi 8 mai 2020 en matinée, à l'AGO d'IBA SA qui se tiendra le 10 juin prochain à 10h00.

La convocation publiée le 8 mai 2020 à 17h00 peut être lue sur notre site web (<https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>, onglet « *Shareholders meetings* »).

Une erreur de plume s'est glissée au point 9 de l'ordre du jour figurant dans cette convocation.

Au point 9 de l'ordre du jour (« *Renouvellement du mandat du commissaire* »), la rémunération annuelle du commissaire doit se lire comme suit : « 340.000 EUR (+ index & frais) maximum » au lieu de « 1.122.150 EUR (+ index & frais) ».

Toutes les autres informations contenues dans la convocation publiée le 8 mai 2020 en matinée sont inchangées.

En conséquence de la correction de cette erreur de plume dans l'ordre du jour de l'AGO,

- un nouveau formulaire de vote par correspondance ; et
- un nouveau modèle de procuration

tenant compte de la correction de l'ordre du jour, sont disponibles sur notre site web (<https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>, onglet « *Shareholders meetings* »).

Pour toute question concernant la présente convocation, nous vous invitons à envoyer un e-mail à shareholderrelations@iba-group.com.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Saint-Denis SA
Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Représentée par son représentant permanent, M. Pierre Mottet

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'IBA SA – 10/06/2020 – 10H00

1. Présentation et prise d'acte des comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019

Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.

2. Présentation et prise d'acte du rapport de gestion sur les comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019

Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.

3. Présentation et prise d'acte du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019

Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.

4. Approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019

Proposition de décision :

Approbation.

5. Approbation de l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, à savoir :

- Affectation à la réserve légale: 52 000 EUR ;
- Distribution d'un dividende, conformément à la politique de la Société en matière de dividende. Dividende proposé: 0,076 EUR par action (soit approximativement 2,28 millions d'euro au total) ; et
- Report du solde à l'exercice social suivant : approximativement 80,1 millions d'euro.

Proposition de décision :

Approbation.

6. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019

Proposition de décision :

Approbation.

7. Décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019

Proposition de décision :

Approbation

8. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019

Proposition de décision :

Approbation



9. **Renouvellement du mandat du commissaire (à savoir, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL) pour les trois prochains exercices sociaux, à savoir, les exercices 2020, 2021 et 2022. Le commissaire sera représenté par M. Romuald Bilem. Le mandat du commissaire viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera convoquée en 2023. La rémunération annuelle du commissaire pour l'exercice de son mandat est fixée à 340.000 EUR (+ index & frais) maximum**

Proposition de décision :

Approbation

10. **Prise d'acte de la démission de deux administrateurs indépendants avec effet au 10 juin 2020, à savoir Katleen Vandeweyer Comm. V. (représentée par Mme Katleen Vandeweyer) et Bayrime SA (représentée par M. Eric de Lamotte)**

Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.

11. **Renouvellement du mandat de trois administrateurs, étant :**

- Bridging for Sustainability SRL, Administrateur Indépendant, représentée par Mme Sibille Vandenhove d'Ertsenryck,
- Consultance Marcel Miller SCS, Administrateur Indépendant, représenté par M. Marcel Miller, et
- M. Olivier Legrain, Administrateur Interne et Administrateur Délégué

Leur mandat est renouvelé pour un terme de 3 ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2023. Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

Proposition de décisions :

- *Bridging for Sustainability SRL, Administrateur Indépendant, représenté par Mme Sibille Vandenhove d'Ertsenryck*

Approbation

- *Consultance Marcel Miller SCS, Administrateur Indépendant, représenté par M. Marcel Miller*

Approbation

- *M. Olivier Legrain, Administrateur Interne et Administrateur Délégué*

Approbation

12. **Pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente**

Proposition de décision :

Approbation de l'octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur ainsi qu'à M. Christian Matton, Mme Elodie Jaumain et Mme Sophie Allart, chacun avec pouvoir d'agir individuellement et de subdéléguer, aux fins de mettre en œuvre les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente (en ce compris les formalités de publication).



Ion Beam Applications (en abrégé, IBA) SA
Chemin du Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985
